

**DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DE LA SANTÉ**SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE
LE MÉDECIN CANTONAL**DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION
ET DE LA FAMILLE**SERVICE DE PROTECTION DE L'ADULTE ET DE
LA JEUNESSE
SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

N/RÉF. : CFR/JCM

V/RÉF. :

Aux parents des élèves de l'école
obligatoire, des institutions, des écoles
spécialisées, des structures d'accueil
préscolaire et parascolaire

Neuchâtel, le 12 mars 2020

Informations concernant l'épidémie de Coronavirus (COVID-19)

Madame, Monsieur,

1. Contexte général

Au vu de la situation liée à l'épidémie de Coronavirus (COVID-19), nous vous prions de prendre note des informations ci-dessous. Cette épidémie constitue une préoccupation majeure depuis son apparition dans notre région.

Les autorités politiques et sanitaires de notre canton ont déjà pris des décisions et des mesures et des directives sont régulièrement communiquées aux écoles qui les appliquent.

Vous trouverez sur le site www.ne.ch/coronavirus (rubrique « Pour les parents ») une page qui vous est destinée. Elle est mise à jour en fonction de l'évolution de la situation. Vous y trouverez des informations ainsi que des conseils de base concernant les comportements que toute personne, enfant ou adulte, doit adopter pour contribuer activement à la lutte contre ce virus.

2. Dispositions particulières

De manière générale, il convient de rappeler que les enfants ne font pas partie de la population à risque d'évolution défavorable, à condition qu'ils ne souffrent pas d'une maladie cardiovasculaire ou pulmonaire, d'un déficit du système immunitaire ou d'un cancer. Ils doivent surtout éviter de côtoyer des personnes à risque (personnes âgées ou souffrant de maladies chroniques).

En cas de maladie sous-jacente ou d'évolution défavorable, nous prions les parents de prendre contact par téléphone avec le médecin traitant de leur enfant ou avec le service de garde au No de tél. 0848 134 134.

2.1 Élève/Enfant présentant des symptômes

Tout élève/enfant ou autre personne adulte présentant les symptômes suivants est à considérer comme cas suspect, indépendamment d'une exposition spécifique ou de voyages :

état fébrile à 38°C ou plus ou sensation de fièvre

ET

toux ou symptômes respiratoires.

Si votre enfant présente les symptômes mentionnés ci-dessus, nous vous demandons de ne pas l'envoyer à l'école et d'appliquer les mesures décrites dans le document « **auto-isolement, instructions en cas de fièvre et de toux** » téléchargeable sur le site cantonal www.ne.ch/coronavirus¹. Son retour à l'école pourra se faire 24 heures après la disparition de symptômes.

¹ Menu de droite « [Auto-isolement - Instructions en cas de fièvre et de toux \(OFSP\)](#) »

2.2 Élève/Enfant ayant eu un contact étroit avec un cas confirmé de Covid-19

Tout élève/Enfant ou autre personne adulte ayant eu un **contact étroit (moins de 2 mètres, plus de 15 minutes)** avec un cas confirmé pour Covid-19 doit être mis en auto-quarantaine durant 5 jours et procéder à une surveillance de l'apparition de symptômes. Une reprise normale d'activité peut avoir lieu au 6^{ème} jour en l'absence d'apparition de symptômes.

Si votre enfant a été en contact étroit avec un cas confirmé, nous vous demandons de ne pas l'envoyer à l'école et d'appliquer les mesures décrites dans le document « **auto-quarantaine** » téléchargeable sur le site cantonal www.ne.ch/coronavirus².

2.3 Situations de vulnérabilité

Durant cette période épidémique, une attention particulière doit être portée aux personnes vulnérables. Si votre enfant est fragilisé par une maladie, nous vous demandons de solliciter une appréciation des risques par son pédiatre pour une évaluation de son maintien à l'école ou non et sous quelles conditions.

2.4 Relation École-Familles en cas de maladie

Les procédures habituelles lorsqu'un enfant est malade sont appliquées (par exemple, transmission des devoirs, prise en compte de l'absence dans l'avancée du programme). Merci de vous référer aux directives de l'école et des enseignant-e-s de votre enfant. Par ailleurs, le réseau pédagogique neuchâtelois (www.rpn.ch) met en ligne des ressources pédagogiques auxquelles les élèves ont accès en tout temps.

3. **Mesures d'hygiène quotidiennes**

Pour se protéger du nouveau Coronavirus et pour éviter sa propagation, nous rappelons :

- qu'il faut **garder ses distances** en toutes circonstances ;
- qu'il est nécessaire **de se laver régulièrement les mains** à l'eau et au savon (ou, si vous en disposez, avec un désinfectant pour les mains) ;
- qu'il faut **éviter les poignées de main** ;
- qu'il faut **tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude**.

En vous remerciant de votre attention et de votre collaboration, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre parfaite considération.

Le médecin cantonal



Dr Claude-François Robert

Le chef du service de protection
de l'adulte et de la jeunesse



Christian Fellrath

Le chef du service de
l'enseignement obligatoire



Jean-Claude Marguet

Copies :

- Mme M. Maire-Hefti, cheffe du Département de l'éducation et de la famille
- M. L. Kurth, chef du Département des finances et de la santé
- Aux autorités scolaires communales et intercommunales et membres de la CDC-IP
- Aux directions des centres scolaires régionaux, des institutions et des écoles spécialisées

² Menu de droite « [Auto-quarantaine - Instructions en cas de contact étroit avec une personne infectée \(OFSP\)](#) »